Réf. Farde e-Assemblées : 2522491

N° OJ : 71

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Culture - Subside spécifique.- Fondation d'utilité publique «Fondation Baron Arthur Grumiaux Stichting» : 1.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique « Fondation Baron Arthur Grumiaux Stichting »;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 1.500,00 EUR à l'attention de la fondation d'utilité publique « Fondation Baron Arthur Grumiaux Stichting » pour l'organisation de l'événement "Arthur Grumiaux International Violin Competition" 2023.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :